

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/03/2019 – 18h30

PRESENTS : Mmes Marielle BAHROUN, Lyliane BOIRET, Christelle HUILLET-RICARD (*arrivée à la question n°12*), Claire PERRAIN, Valérie LAGARDE ; MM. Philippe BARRERE, Didier DEBACKER, François LALANNE, Yves MAYEUX, Bruno MIRAN, Yank LUSSAC, Tahar ZERKANE.

ABSENTS : Mmes Christelle BRETON, Nathalie MUNOZ ; MM. Jean-Louis SCHMITZ (*pouvoir à Mme L. BOIRET*), Arnaud SOYER, Franck PENIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno MIRAN.

Ordre du jour :

1. Compte administratif budget principal 2018
2. Compte administratif budget annexe lotissement 2018
3. Compte administratif budget annexe assainissement 2018
4. Compte administratif budget annexe SPANC 2018
5. Compte de gestion budget principal 2018
6. Compte de gestion budget annexe lotissement 2018
7. Compte de gestion budget annexe assainissement 2018
8. Compte de gestion budget annexe SPANC 2018
9. Affectation résultat budget principal 2018
10. Affectation résultat budget annexe assainissement 2018
11. Affectation résultat budget annexe SPANC 2018
12. Subventions aux associations 2019
13. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2019
14. Opérations de travaux, de voirie et opérations foncières : demandes de subvention
15. Prestations et acquisition de matériel : demandes de subvention
16. Affectation du FDAEC 2019
17. Convention avec le SDIS pour le contrôle des points d'eau incendie
18. Convention SATESE 2019-2024
19. Convention de partenariat : librairie itinérante
20. Modification quotité : poste d'adjoint du patrimoine - bibliothécaire
21. Tarif restauration scolaire « extérieurs »
22. Date clôture budget annexe « lotissement »
23. Budget principal 2019
24. Budget annexe assainissement 2019
25. Budget annexe SPANC 2019
26. Questions diverses

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PAR DELEGATION

■ Achats :

FOURNISSEUR	OBJET	€ TTC
FREY ERIC	Travaux peinture foyer Beautiran	5367,71
SMG	Fabrication porte métallique	3540,00
AIR 2 JEU - LOCSPORT	Contrat 2019 - 70 locations jour	2562,00
RENARD Nelson	Elagage et abatage	2150,00
HYDROLOG	Hydrocurage réseau	1353,60
VALDIS	Fournitures entretiens	1273,08
LACOSTE	Fournitures scolaires	1217,23
SMG	Verrou porte stade	1167,60
GAIA	Calcaire GCM	1075,75
SOUFFLET VIGNE	Nutrivert - gazon - terreau	1043,32
SOUFFLET VIGNE	Nutrivert - tourteau	1003,20
DELESTRE INDUSTRIE	Entretien grille brûleur gaz	879,82
COMMUNE CANEJAN	Spectacle Compagnie de Fil et d'Os	834,00
VALDIS	Fournitures entretiens école maternelle	811,33
ATLANTIC CARS	Déplacement piscine	770,00
BRUNO PARENT	Pose alarme	690,00
CARREFOUR MARKET	Divers alimentations + fournitures	640,01
AIR 2 JEU - LOCSPORT	Contrat 2019 - Point Jeunes 20 locations	576,00
CARREFOUR MARKET	Gazole Février	546,82
VALDIS	Fournitures entretiens école élémentaire	516,79
CLEVER	Renouvellement abon. CLEVSMS	508,46
UFCV	Prise en charge BAFA agent	469,00
JONATHAN PAUL	Animation freestyle football	465,00
BOWLING BEGLES	Forfaits bowling	455,00
D.I.S	Détartage du ballon eau chaude	392,69
CARREFOUR MARKET	Gazole janvier	386,23
ATLANTIC CARS	Déplacement piscine Chambéry janv. 19	372,00
COLAS SUD OUEST	Chantier Beautiran	357,98
HABITAT FERMETURES	Rempl porte bureau du foot	342,00
OFF FEU	Extincteur-intervention	329,18
REGIS LOC	Location nacelle et jardinage broyeur	307,55

FIDUCIAL	Fournitures administratifs	303,88
ROMAIN VILLOTEAU	Atelier magie et théâtre	300,00
LA GAZETTE	Renouvellement abonnement	299,00
AQUITER	Calcaires	287,63
BAYLERE	Affutage chaine	253,25

1) COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL

F. LALANNE présente le compte administratif, indiquant que les chiffres montrent une gestion courante raisonnée.

Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décrets et instructions ministérielles sur la Comptabilité Publique,

Vu le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2018, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés exercice antérieur		914 140,88	351 525,68	
Opérations de l'exercice	1 511 485,72	1 884 402,95	627 653,23	647 182,63
Résultat de l'exercice		372 917,23		19 529,40
TOTAUX	1 511 485,72	2 798 543,83	979 178,91	647 182,63
Résultats de clôture		1 287 058,11	331 996,28	
Restes à réaliser			681 354,00	106 640,50
TOTAUX CUMULES		1 287 058,11	1 013 350,28	106 640,50
RESULTATS DEFINITIFS		1 287 058,11	906 709,78	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2018, concordant avec le Compte de Gestion du Trésorier.

Pour	Contre	Abstentions
10+1	0	0

2) COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

F. LALANNE rappelle que le résultat correspond au bénéfice de cette opération immobilière, qui sera reversé au budget principal.

Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décrets et instructions ministérielles sur la Comptabilité Publique,

Vu le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2018, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés exercice antérieur	223 203,70			
Opérations de l'exercice	13 414,75	437 730,00		
Résultats de l'exercice		424 315,25		
TOTAUX	236 618,45	437 730,00		
Résultats de clôture		201 111,55		
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES		201 111,55		
RESULTATS DEFINITIFS		201 111,55		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2018, concordant avec le Compte de Gestion du Trésorier.

Pour	Contre	Abstentions
10+1	0	0

3) COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décrets et instructions ministérielles sur la Comptabilité Publique,

Vu le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2018, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés exercice antérieur		231 929,98		55 802,17
Opérations de l'exercice	98 000,28	171 583,76	88 372,58	95 215,50
Résultats de l'exercice		73 583,48		6 842,92
TOTAUX	98 000,28	403 513,74	88 372,58	151 017,67
Résultats de clôture		305 513,46		62 645,09
Restes à réaliser			232 000,00	
TOTAUX CUMULES		305 513,46	232 000,00	62 645,09
RESULTATS DEFINITIFS		305 513,46	169 354,91	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2018, concordant avec le Compte de Gestion du Trésorier.

Pour	Contre	Abstentions
10+1	0	0

4) COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE SPANC

Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décrets et instructions ministérielles sur la Comptabilité Publique,

Vu le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2018, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
<i>Résultats reportés exercice antérieur</i>		23 206,49		
Opérations de l'exercice	38 448,51	15 792,74		
Résultats de l'exercice	22 655,77			
TOTAUX	38 448,51	38 999,23		
Résultats de clôture		550,72		
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES		550,72		
RESULTATS DEFINITIFS		550,72		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2018, concordant avec le Compte de Gestion du Trésorier.

Pour	Contre	Abstentions
11+1	0	0

5) COMPTE DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL

Vu le compte de gestion transmis par le Trésorier de Castres-Gironde ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour l'exercice 2018 du budget principal,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant les comptes de gestion de la commune :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Considérant que le compte de gestion dressé par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni remarque de sa part,

Considérant que le compte de gestion du Trésorier présente les mêmes résultats que ceux du compte administratif de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2018, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire de la commune de Beautiran, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2018.

Pour	Contre	Abstentions
11+1	0	0

6) COMPTE DE GESTION – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Vu le compte de gestion transmis par le Trésorier de Castres-Gironde ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe lotissement,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant les comptes de gestion de la commune :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Considérant que le compte de gestion dressé par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni remarque de sa part,

Considérant que le compte de gestion du Trésorier présente les mêmes résultats que ceux du compte administratif de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2018, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire de la commune de Beautiran, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2018.

Pour	Contre	Abstentions
11+1	0	0

7) COMPTE DE GESTION – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Vu le compte de gestion transmis par le Trésorier de Castres-Gironde ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour l'exercice 2018 budget annexe assainissement,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant les comptes de gestion de la commune :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Considérant que le compte de gestion dressé par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni remarque de sa part,

Considérant que le compte de gestion du Trésorier présente les mêmes résultats que ceux du compte administratif de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2018 visé et certifié conforme par Monsieur le Maire de la commune de Beautiran, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2018.

Pour	Contre	Abstentions
11+1	0	0

8) COMPTE DE GESTION – BUDGET ANNEXE SPANC

Vu le compte de gestion transmis par le Trésorier de Castres-Gironde ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant les comptes de gestion de la commune :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Considérant que le compte de gestion dressé par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni remarque de sa part,

Considérant que le compte de gestion du Trésorier présente les mêmes résultats que ceux du compte administratif de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2018, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire de la commune de Beautiran, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2018.

Pour	Contre	Abstentions
11+1	0	0

9) AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2018, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :

■ Résultat de l'exercice :	Excédent :	372 917.23
	Déficit :	
■ Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	914 140.88
	Déficit :	
■ Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	1 287 058.11
	Déficit :	

BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

■ Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	19 529.40
	Déficit :	
■ Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du C.A.) : ...	Excédent :	
	Déficit :	351 525.68
■ Résultat comptable cumulé :	Excédent (R001) :	
	Déficit (D001) :	331 996.28
{ Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		681 354.00
{ Recettes d'investissement restant à réaliser :		106 640.50
{ Solde des restes à réaliser :		- 574 713.50
Besoin (-) réel de financement :		906 709.78
Excédent (+) réel de financement :		

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RESULTAT EXCEDENTAIRE :

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'invest.	906 709.78
(recette budgétaire au compte R 1068)	
En dotation complémentaire en réserve	
(recette budgétaire au compte R 1068)	
En excédent reporté à la section de fonctionnement	380 348.33
(recette non budgétaire au compte 110 /ligne budgétaire R002 du budget N+1)	

RESULTAT DEFICITAIRE : en report, en compte débiteur :

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Sect. Fonctionnement		Sect. Investissement	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté 380 348.33	D001 : Solde d'exécution N-1 331 996.29	R001 : Solde d'exécution N-1 R1068 : Excéd. de fonct. Capitalisé R 001 : R 1068 : 906 709.78

Pour	Contre	Abstentions
11+1	0	0

10) AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2018, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :

- Résultat de l'exercice : Excédent : 73 583.48
Déficit :
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) : Excédent : 231 929.98
Déficit :
- Résultat de clôture à affecter : Excédent : 305 513.46
Déficit :

BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice : Excédent : 6 842.92
Déficit :
 - Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du C.A.) : ... Excédent : 55 802.17
Déficit :
 - Résultat comptable cumulé : Excédent (R001) : 62 645.09
Déficit (D001) :
- { Dépenses d'investissement engagées non mandatées : 232 000.00
 Recettes d'investissement restant à réaliser :
 Solde des restes à réaliser : - 232 000.00
Besoin (-) réel de financement : 169 354.91
Excédent (+) réel de financement :

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RESULTAT EXCEDENTAIRE :

- En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'invest. 169 354.91
(recette budgétaire au compte R 1068)
- En dotation complémentaire en réserve
(recette budgétaire au compte R 1068)
- En excédent reporté à la section de fonctionnement 136 158.55
(recette non budgétaire au compte 110 /Ligne budgétaire R002 du budget N+1)

RESULTAT DEFICITAIRE : en report, en compte débiteur :

- (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Sect. Fonctionnement		Sect. Investissement	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté 136 158.55	D001 : Solde d'exécution N-1	R001 : Solde d'exécution N-1 R1068 : Excéd. de fonct. capitalisé R 001 : 62 645.09 R 1068 : 169 354.91

Pour	Contre	Abstentions
11+1	0	0

11) AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE SPANC

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2018, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER :

■ Résultat de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	22 655.77
■ Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	23 206.49
	Déficit :	
■ Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	550.72
	Déficit :	

BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

■ Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	
■ Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du C.A.) : ...	Excédent :	
	Déficit :	
■ Résultat comptable cumulé :	Excédent (R001) :	
	Déficit (D001) :	
{ Dépenses d'investissement engagées non mandatées : Recettes d'investissement restant à réaliser : Solde des restes à réaliser :		
Besoin (-) réel de financement :		
Excédent (+) réel de financement :		

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RESULTAT EXCEDENTAIRE :

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'invest.
 (recette budgétaire au compte R 1068)
 En dotation complémentaire en réserve
 (recette budgétaire au compte R 1068)
 En excédent reporté à la section de fonctionnement : 550.72
 (recette non budgétaire au compte 110 /ligne budgétaire R002 du budget N+1)

RESULTAT DEFICITAIRE : en report, en compte débiteur :
 (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Sect. Fonctionnement			
DEPENSES	RECETTES		
D002 :	R002 :		
Déficit reporté	Excédent reporté		
	550.72		

Pour	Contre	Abstentions
11+1	0	0

12) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

Sur la proposition de la commission Vie associative,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de l'attribution des subventions suivantes :

ASSOCIATION	CONSEILLERS NE PRENANT PAS PART AU VOTE	MONTANT DEMANDE	MONTANT PROPOSE	OBSERVATIONS	VOTE
Association des Parents d'Elèves		1 000 € + 151,43 €	1 000 €	800 € comme l'an dernier, plus le remboursement du matériel pour le lâcher de ballons du 11/11 (151,43 €), arrondi à 1 000 €	Pour : 11+1 Contre : 0 Abstentions : 0
Comité des fêtes		7 000 €	6 000 €	Bilan excédentaire et trésorerie : 6 000 € au lieu des 7 000 € demandés	Pour : 11+1 Contre : 0 Abstentions : 0
AS Football Club		5 000 €	5 000 €	Même demande qu'en 2018. Bilan 2018 un peu plus déficitaire qu'en 2017	Pour : 11+1 Contre : 0 Abstentions : 0
Beautiran Sports Nature et Cyclisme	M. Bruno MIRAN	800 € + 100 €	900 €	Même demande que l'an dernier, plus 100 € pour l'animation du trail	Pour : 10 +1 Contre : 0 Abstentions : 0
AS Badminton		200 € + 500 €	700 €	200 € demandés depuis plusieurs années, plus 500 € cette année pour l'achat de t-shirts marqués	Pour : 11+1 Contre : 0 Abstentions : 0
AS Tennis		3 900 € + 250 €	3 760 €	Même demande qu'en 2018 (3 400 € avaient été attribués), plus frais de peinture sur sol salle et souffleur	Pour : 11+1 Contre : 0 Abstentions : 0
AS Karaté		2 000€	1 760 €	Même demande que l'an dernier : 2 000 €, mais budget prévisionnel présenté avec une subvention de 1 760 €	Pour : 11+1 Contre : 0 Abstentions : 0
AS Pétanque		Pas de demande			
ACTE		2 000 €	2 000 €	3 000 € l'an dernier (demande et subvention). Budget excédentaire et trésorerie, que l'association va utiliser	Pour : 11+1 Contre : 0 Abstentions : 0
Société de chasse			200 €	300 € accordés en 2018	Pour : 11+1 Contre : 0 Abstentions : 0
ACPG/CATM (Anciens Combattants)			250 €	Aide au redémarrage de l'association	Pour : 11+1 Contre : 0 Abstentions : 0
Amitié et sourire		600 €	400 €	400 € attribués l'an dernier, demande à nouveau 600 €. Trésorerie légèrement utilisée. Maintien 400 €	Pour : 11+1 Contre : 0 Abstentions : 0
Jeunes Sapeurs Pompiers			100 €		Pour : 11+1 Contre : 0 Abstentions : 0
Astelle		700 €	700 €	Léger excédent du budget. 700 € accordés, servant essentiellement à l'achat de matériel pour les élèves	Pour : 11+1 Contre : 0 Abstentions : 0
MCA		Pas de demande		Pas d'exposition cette année	
Association sportive du collège de Cadaujac		Pas de demande			
Association pour la défense et la sauvegarde des abeilles en Gironde (ADSA33)			100 €		Pour : 11+1 Contre : 0 Abstentions : 0
Ecole du Cirque de Bordeaux			1 500 €	Convention avec l'association pour cours de cirque à tarif préférentiel pour les beautiranaï	Pour : 11+1 Contre : 0 Abstentions : 0
Les Jardins du Partage	Mme Claire PERRAIN	1 000 € + 300 €	800 €	700 € accordés l'an dernier. Demande : 1 000 € plus 300 € pour l'achat de matériel lié à une manifestation (journée nationale jardins). Y. MAYEUX ajoute que c'est une jeune association qui doit pouvoir rapidement se financer, mais qui a une activité utile, qui a su fédérer, entrainer une certaine dynamique. La proposition de la commission est portée de 600 € à 800 € par le conseil.	Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 2 + 1
Un temps pour soi		150 €	150 €	150 € demandés pour un atelier spécifique	Pour : 12+1 Contre : 0 Abstentions : 0
Les rythmes de l'Aruan		300 €	300 €	Action spécifique : stage orchestre junior.	Pour : 12+1 Contre : 0 Abstentions : 0
Jeux d'aiguilles et petites créations		100 €	50 €	Au titre d'aide au démarrage à hauteur des frais d'inscription au Journal Officiel	Pour : 12+1 Contre : 0 Abstentions : 0
Les crédits suffisants sont inscrits au budget.		TOTAL	25 670 €		

P. BARRERE précise que les Sentiers de Montesquieu ont déposé un dossier de demande pour 500 €. Mais l'association est en autonomie financière depuis 3 ans, avec une clôture positive de l'exercice 2018. Pas d'action spécifique en 2019. Frais de déplacement élevés, notamment pour randonnées dans les Pyrénées. Avis défavorable de la commission concernant cette demande.

13) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Y. MAYEUX rappelle que depuis 2008, il y a eu quatre augmentations des taux : la politique poursuivie par la commune est de ne pas aller chercher des recettes auprès des administrés, mais de créer ses propres richesses.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la loi de Finances pour 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2019,

VOTE pour l'année 2019 les taux de fiscalité directe locale suivants :

	<i>Bases d'imposition prévisionnelles 2019</i>	<i>Taux 2019 (inchangés)</i>	Produit fiscal attendu 2019
Taxe d'habitation	2 606 000	14,17 %	369 270
Taxe foncier bâti	1 956 000	21,33 %	417 215
Taxe foncier non bâti	39 300	60,22 %	23 666
		TOTAL	810 151

Pour	Contre	Abstentions
12+1	0	0

14) OPERATIONS DE TRAVAUX, DE VOIRIE ET OPERATIONS FONCIERES : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

MANDATE Monsieur le Maire pour déposer demandes de subventions et/ou fonds de concours concernant les opérations suivantes, auprès notamment de l'Etat, du Conseil départemental, du Conseil régional, de la Communauté de communes de Montesquieu et des différents co-financeurs :

Opérations de travaux :

- Aménagements de sécurité et d'accessibilité
- Eclairage public : extensions, renforcements, enfouissements, renouvellements
- Amélioration des bâtiments communaux
- Réfection et amélioration des installations sportives
- Aménagements extérieurs et espaces verts

Opérations de voirie :

- Travaux de création de voirie et de viabilisation
- Aménagements de sécurité et d'accessibilité
- Travaux de grosses réparations
- Travaux assainissement eaux pluviales
- Aménagement de pistes cyclables

Opérations d'acquisition foncière

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour	Contre	Abstentions
12+1	0	0

15) PRESTATIONS ET ACQUISITION DE MATERIEL : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

MANDATE Monsieur le Maire pour déposer demandes de subventions et/ou fonds de concours concernant les opérations suivantes, auprès notamment de l'Etat, du Conseil départemental, du Conseil régional, de la Communauté de communes de Montesquieu et des différents co-financeurs :

Prestations :

- Etudes et maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg

Acquisition de matériel :

- Achat de logiciels
- Achat de matériel et équipement scolaire dont équipements numériques
- Achat de matériel et équipement de restauration scolaire
- Achat de matériel d'entretien de locaux
- Achat d'équipements d'amélioration des locaux (économies d'énergie, signalétique, confort, ergonomie...)
- Achat d'équipements et matériel de sécurité
- Achat de mobilier urbain
- Achat de matériel bureautique et informatique : services administratifs, techniques, bibliothèque
- Achat de matériel pour les services techniques

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour	Contre	Abstentions
12+1	0	0

16) AFFECTATION DU FDAEC 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter en le Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC), d'un montant de 13 772 € pour l'année 2019 comme suit :

Opération	Coût estimatif HT	FDAEC
Eclairage public place de Verdun	65 915,80 €	13 772 €

DEMANDE au Conseil départemental l'attribution du FDAEC 2019,

MANDATE Monsieur le Maire pour le dépôt du dossier de demande 2019 et l'autorise à signer tous documents et pièces afférents à cette affaire.

Pour	Contre	Abstentions
12+1	0	0

17) CONVENTION AVEC LE SDIS POUR LE CONTRÔLE DES POINTS D'EAU INCENDIE

Y. MAYEUX explique que la Communauté de communes a pris en charge l'adhésion au SDIS pour le compte des communes. Ce montant était basé sur un certain nombre d'habitants. Mais ce nombre d'habitants a été actualisé, entraînant une augmentation du montant de l'adhésion. En contrepartie, après échanges entre la CCM et le SDIS, ce dernier assurera le contrôle des points d'eau incendie.

Vu l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de Défense Extérieure Contre l'Incendie,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 juin 2017 portant Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie,

Vu le projet de convention avec le SDIS, définissant notamment les opérations de contrôle et les modalités de communications des résultats des opérations de contrôle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la « convention relative à la réalisation par le SDIS de la Gironde des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et à la gestion administrative des points d'eau incendie privés », renouvelable deux fois maximum par tacite reconduction,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tous documents et pièces afférents à cette affaire.

Pour	Contre	Abstentions
12+1	0	0

18) CONVENTION SATESE 2019-2024

T. ZERKANE indique que le SATESE, Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration, apporte une aide technique importante, cette aide participant au suivi du délégué.

Dans la continuité du XX^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour la période 2013/2018, le XI^{ème} programme 2019/2024 confie au Département une mission d'acquisition et de diffusion de la connaissance dans le cadre du Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne.

Dans ce contexte, le Département propose la réalisation de différentes missions par le SATESE de la Gironde :

- saisie des descriptifs des systèmes d'assainissement des eaux usées de votre collectivité
- visite annuelle des ouvrages de ces systèmes d'assainissement
- saisie des commentaires sur le fonctionnement de ces systèmes d'assainissement
- validation des informations déclarées à l'Agence de l'Eau par votre collectivité.
- suivi des travaux et actions correctives à mettre en œuvre
- élaboration des synthèses par filières de traitement (eau et sous produits)

Pour satisfaire à cette demande de l'Agence de l'Eau, il est nécessaire que les techniciens du SATESE puissent avoir accès aux données sur l'assainissement et aux ouvrages d'épuration de votre collectivité. Pour ce faire, il est établi une convention de partenariat qui détaille les missions et les engagements du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signature de ladite convention avec le Département de la Gironde, ainsi que tous documents et pièces afférents à cette affaire.

Pour	Contre	Abstentions
12+1	0	0

19) CONVENTION DE PARTENARIAT : LIBRAIRIE ITINERANTE

V. LAGARDE ajoute qu'il s'agit d'un petit camion de vente de livres, ayant déjà participé à des manifestations avec la bibliothèque. Il s'installera sur le parking annexe de l'Espace culturel.

Vu le projet de convention avec l'association « Des livres à bord », autorisant l'association à installer un véhicule constituant la librairie itinérante sur le parking de l'Espace culturel, selon un calendrier prévisionnel (5 dates en 2019), et définissant les obligations des parties, ainsi que la durée de la convention : un semestre,

Considérant l'intérêt de cette action pour le développement de la lecture publique sur la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à la signature de ladite convention ainsi que tous documents et pièces afférents à cette affaire.

Pour	Contre	Abstentions
12+1	0	0

20) MODIFICATION QUOTITE : POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE - BIBLIOTHECAIRE

V. LAGARDE précise que cette augmentation horaire permettra notamment d'accueillir des ateliers bébés lecteurs, de participer aux réunions du réseau de lecture publique, de faire du classement.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il convient d'augmenter la quotité horaire du poste d'adjoint territorial du patrimoine (bibliothécaire), en portant le volume horaire hebdomadaire de 21 heures à 24 heures,

Vu l'avis du Comité technique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE l'augmentation de la quotité du poste d'adjoint territorial du patrimoine de 21h00 à 24h00, à compter du 1^{er} avril 2019,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget.

Pour	Contre	Abstentions
12+1	0	0

21) TARIF RESTAURATION SCOLAIRE « EXTERIEURS »

Vu la délibération n° 2018/034 du Conseil municipal du 30 mai 2018 réactualisant les tarifs des services périscolaires,

Considérant le besoin de création d'un tarif de restauration pour les « extérieurs », hors élèves et enseignants, pouvant s'appliquer par exemple aux stagiaires, aux différents intervenants... utilisant le service de restauration

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un tarif de restauration « extérieurs », d'un montant de 4,37 € par repas.

Pour	Contre	Abstentions
12+1	0	0

22) DATE CLÔTURE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Vu la délibération n° 2019/012 du Conseil municipal du 13 février 2019 autorisant le Maire à procéder à l'ensemble des écritures comptables permettant la clôture du budget annexe lotissement « impasse des Acacias », et à engager toutes les actions nécessaires,

Considérant la nécessité de fixer une date de clôture, à laquelle le résultat sera repris sur le budget principal, cette recette étant prévue au budget 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à clôturer le budget annexe lotissement « impasse des Acacias » au 31 mai 2019.

Pour	Contre	Abstentions
12+1	0	0

23) BUDGET PRINCIPAL 2019

FONCTIONNEMENT :

D E P E N S E S	Chap. 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	523 200,00
	<i>- somme budgétée légèrement inférieure au budget 2018</i>	
	<i>- en réalisations : économies en 2018 par rapport à 2017</i>	
	Chap 012 - CHARGES DE PERSONNEL	916 100,00
	<i>- en augmentation car : poste responsable technique sur 6 mois, + 3 h pour poste bibliothécaire, croissance de la fréquentation de l'ALSH ainsi que de l'amplitude (mercredis matin) : augmentation du nombre d'animateurs</i>	
	Chap 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS)	128 700,00
	Chap 66 - CHARGES FINANCIERES (INTERETS DES EMPRUNTS)	41 000,00
	<i>- échéances avancées de l'emprunt 2019 incluses</i>	
	Chap 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 500,00
	Chap 042 - OPERATIONS D'ORDRE (OPERATIONS COMPTABLES)	23 147,00
	<i>- amortissements participations payées au SDEEG pour travaux</i>	
	Chap 022 - DEPENSES IMPREVUES	108 122,44
Chap 021 - AUTOFINANCEMENT DEGAGÉ A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	661 799,05	
<i>- diminution par rapport à 2018 car paiement sur trésorerie</i>		
TOTAL DES DEPENSES	2 410 568,49	

Y. MAYEUX indique que ce budget est basé sur un maintien des taux d'imposition actuels. Les travaux en régie sont portés à 21 500 €. Un emprunt de 600 000 € sur 20 ans, à taux fixe 1,51 % TEG et à échéances constantes équilibre ce budget.

R E C E T E S	Chap 002 - EXCEDENTS ANTERIEURS	380 348,33
	<i>- diminution par rapport à 2018 car paiement sur trésorerie</i>	
	Chap 013 - ATTENUATION DE CHARGES	2 100,00
	Chap 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (TRAVAUX EN REGIE)	21 500,00
	Chap 70 - PRODUIT DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	131 300,00
	Chap 73 - IMPÔTS ET TAXES	1 273 511,00
	Chap 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	357 687,00
	<i>- plus de fond d'aide pour les TAP (retour semaine 4 jours)</i>	
	Chap 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	244 112,16
	<i>- dont solde budget annexe lotissement reversé : 201 112,16</i>	
	<i>- revenus des immeubles : 40 000</i>	
	Chap 76 - PRODUITS FINANCIERS	10,00
TOTAL DES RECETTES	2 410 568,49	

Y. MAYEUX ajoute que la dotation globale de fonctionnement (DGF) était de 122 € par habitant en 2012, elle est de 60 € par habitant en 2018.

Concernant l'endettement, l'emprunt de 600 000 € n'a pas d'impact sur les dépenses car les annuités sont compensées par la fin du remboursement d'emprunts précédents. La capacité de désendettement de la commune est très favorable : il faudrait 2,95 années pour rembourser le capital, la norme maximum est de 11 années.

INVESTISSEMENT :

	Opérations dont éléments principaux	Restes à réaliser 2018	Inscriptions nouvelles	Budget 2019
D E P E N S E S	STADE : reprise arrosage terrain d'honneur, reprise des terrains 2 et 3, portails		27 460,40	27 460,40
	ACQUISITION MATERIEL : équipement électroménager rest. scolaire ; mobilier Foyer ; écoles : vidéo projecteurs interactifs, alarmes, mobilier, stores, rideaux, PC ; support de communication vidéo ; mobilier et équipement cuisine Club House ; tables pliantes et chaises ; vidéoprotection	18 500,00	62 208,93	80 708,93
	VOIRIE : éclairage giratoire « Les Ponts » ; potence feu tricolore ; signalisation piste cyclable rue Passerelle ; plaques de rue		72 858,32	72 858,32
	TRAVAUX BÂTIMENTS : travaux écoles : réfection sol restauration scolaire, stores, remplacement portes et fenêtres classes 3,4,5,6 ; portes vestiaires et Club house tennis ; achèvement local ALSH et Foyer ; remplacement ventilateur/condensateur Espace Culturel ; mise en sécurité chauffage église ; travaux accessibilité	90 360,00	70 720,60	161 080,60
	ACQUISITION TERRAINS		8 000,00	8 000,00
	ELECTRICITE RURALE : renouvellement foyers ; génie civil enfouissement réseau télécom : rue Ch. de Gaulle, rue du Puits ; éclairage public : rue Ch. de Gaulle, rue du Puits, place de Verdun		226 939,38	226 939,28
	AMENAGEMENT BOURG : maîtrise d'œuvre, travaux, prestation géomètre	527 494,00	954 640,80	1 527 134,80
	EMPRUNTS (remboursement du capital)		131 000,00	131 000,00
	TRAVAUX EN REGIE		21 500,00	21 500,00
	DEPENSES IMPREVUES		81 389,62	81 389,62
	OPERATIONS COMPTABLES		122 947,87	122 947,87
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT CUMULE		331 996,28	331 996,28
	TOTAL DES DEPENSES	<i>681 354,00</i>	<i>2 111 662,20</i>	2 793 016,20

	Opérations	Restes à réaliser 2018	Inscriptions nouvelles	Budget 2019	
R E C E T T E S	EMPRUNT			600 000,00	
	VOIRIE Fonds de concours CCM piste cyclable rue de la Passerelle	16 090,50		16 090,50	
	TRAVAUX BATIMENTS : ■ subvention FFF Club House Football ■ subv. Département Club House Football ■ participation AS Football Club Beautiran Club House ■ subvention Département Foyer	20 000,00 30 450,00 10 000,00		18 275,00	78 725,00
	CAB ■ subvention Département 2018 ■ subvention Département 2019 ■ subv Etat DETR	30 100,00	97 450,00 159 275,00		286 825,00
	AUTOFINANCEMENT		661 799,05		661 799,05
	FDAEC (fonds Conseil général)		13 772,00		13 772,00
	FCTVA (récupération TVA)		43 000,00		43 000,00
	TAXE D'AMENAGEMENT		40 000,00		40 000,00
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE		906 709,78		906 709,78
	OPERATIONS COMPTABLES		146 094,87		146 094,87
	TOTAL DES RECETTES	<i>106 640,50</i>	<i>2 686 375,70</i>		2 793 016,20

Monsieur le Maire présente le projet de budget principal, qui s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	2 410 568.49	2 793 016.20
RECETTES	2 410 568.49	2 793 016.20

Le Conseil municipal est appelé à voter par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget principal 2019.

Pour	Contre	Abstentions
12+1	0	0

24) BUDGET ASSAINISSEMENT 2019

T. ZERKANE présente le budget. Y. MAYEUX ajoute que des travaux prévus depuis plusieurs années se sont réalisés. Concernant la station d'épuration, des lits de boues supplémentaires sont à prévoir.

Monsieur le Maire présente le projet de budget annexe assainissement, qui s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	312 891.55	705 259.82
RECETTES	312 891.55	705 259.82

Le Conseil municipal est appelé à voter par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget annexe assainissement 2019.

Pour	Contre	Abstentions
12+1	0	0

25) BUDGET SPANC 2019

Monsieur le Maire présente le projet de budget annexe SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), qui s'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	3 550.72	Sans objet
RECETTES	3 550.72	Sans objet

Le Conseil municipal est appelé à voter par chapitre en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget annexe SPANC 2019.

Pour	Contre	Abstentions
12+1	0	0

Y. MAYEUX conclut en indiquant que cette mandature laisse des finances claires, des moyens de fonctionner larges, une bonne capacité d'emprunt, du foncier disponible pour des bâtiments par exemple, une zone 2AU, soit autant de potentialités pour la commune.

La séance est levée à 21h15.